

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé pour Personnes Handicapées

Référencée par **DAC Somme** — Département de la Somme, 80

📅 Édition : 12 janvier 2026 ✎ Mise à jour : 21 juillet 2026 ⌚ Version 4



Informations générales

Type de dispositif : Etablissement médico-social

Parcours concernés

Personnes en situation de handicap



Mission

Contexte missions

Un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) accueille des adultes handicapés en relatif autonomie, proposant un logement collectif avec accompagnement social et éducatif sans soins médicaux lourds.

Liste des missions

- Assurer un hébergement adapté et un accompagnement à la vie quotidienne selon l'autonomie.
- Soutenir le maintien et le développement des compétences de vie quotidienne.
- Favoriser l'insertion sociale par des activités de jour, sorties et loisirs.
- Accompagner dans les démarches administratives et la gestion budgétaire.
- Mettre en place un projet personnalisé selon les besoins de la personne.
- Organiser l'accès aux soins en coordination avec les professionnels extérieurs.
- Faciliter l'accès à des activités sociales, culturelles et sportives.
- Proposer un suivi psycho-social pour le bien-être et l'estime de soi.
- Offrir un soutien dans la gestion des droits sociaux (AAH, PCH, mutuelle).
- Accompagner aux transferts et déplacements pour soins, activités ou démarches.
- Veiller à la sécurité et au cadre collectif dans le respect de l'autonomie.

En synthèse

Le dispositif offre un cadre de vie sécurisé et adapté pour des personnes handicapées avec accompagnement social et éducatif, visant à maintenir leur autonomie et insertion sociale sans soins médicaux lourds. L'accès se fait via la MDPH avec orientation CDAPH.

Contraintes

L'accueil dépend de la disponibilité des places et de la compatibilité du profil de la personne avec le projet d'établissement. L'orientation nécessite une décision administrative. Le dispositif ne dispense pas de soins médicaux lourds.



Conditions d'accès

Orientation validée :

Une orientation validée par la MDPH et la CDAPH est obligatoire.

Critère d'âge :

L'accès est réservé aux adultes, souvent à partir de 18 ou 20 ans, selon l'établissement.

Niveau d'autonomie :

Le dispositif accueille des personnes en situation de relative autonomie ne nécessitant pas de soins médicaux lourds en continu.

Pathologie reconnue :

Reconnaissance d'un handicap par la MDPH est nécessaire.



Besoins couverts

Accompagnement social et administratif

- Accompagnement administratif / social
- Évaluation sociale

Hébergement et accueil de jour

- Accueil de jour
- Hébergement non médicalisé

Vie quotidienne au domicile

- Accompagnement à la vie sociale
- Aide au maintien de lien social
- Aide pour les actes de la vie quotidienne



Modalités

Modalités d'intervention

En structure médico-sociale

Modalités de saisine

Saisine par la MDPH



Formulaires d'accès

- Dossier MDPH (formulaire unique disponible sur <https://www.mdph80.fr>) pour reconnaissance du handicap et demande d'orientation.
- Formulaire de demande d'admission en EANM fourni par chaque établissement après orientation.
- Un entretien de pré-admission est généralement demandé pour valider l'adéquation du projet.



Territoire d'intervention

Territoire : Départemental



Financement

Reste à charge usager : Selon le niveau de revenus

Aides au financement

CAF

Conseil Départemental

MDPH



Annuaire lié

- <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements/adultes-handicapes/etablissement-d-accueil-non-medicalise-pour-personnes-handicapees-449/rgn-picardie.html#somme>

Informations à titre indicatif. Données mises à jour le **21 juillet 2026**. Vérifiez auprès de l'organisme avant toute démarche.

Conformément au RGPD, certaines coordonnées personnelles ne sont pas affichées publiquement.

À PROPOS



Cairnova, édité par Alémiane

Cairnova est la plateforme propulsée par **Alémiane** qui aide les **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** à structurer et partager leur offre territoriale d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Réservée aux professionnels du parcours de santé : coordinateurs, contributeurs et partenaires institutionnels.

Alémiane conçoit des solutions numériques au service du parcours humain. Notre mission : faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les personnes et leurs aidants, en équipant les DAC d'outils simples, performants et conformes au RGPD.

✉ jfpiat@alemiane.fr

🌐 alemiane.fr



DAC Somme

Présentation

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Somme, porté par l'association Appui Santé Somme, accompagne les parcours de santé complexes sur l'ensemble du département. Il intervient auprès des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux pour évaluer les situations, orienter vers les bonnes ressources et coordonner les intervenants — quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne accompagnée. Son objectif : favoriser le maintien à domicile, assurer la continuité des soins et soulager patients comme aidants face à des parcours souvent complexes. Basé à Amiens, avec des antennes à Abbeville et Montdidier, le DAC s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, travailleurs sociaux, coordinateurs, psychologues, médecins) qui vient en appui des acteurs de terrain, sans jamais s'y substituer.

Coordonnées

- Amiens (siège) : 354 boulevard de Beauvillé – 80000 Amiens
- Abbeville : 26-28 rue de l'Hôtel Dieu – 80100 Abbeville
- Téléphone : 03 65 89 09 19
- Mail : contact-dac@appuisantesomme.fr



Plateforme **Cairnova** propulsée par **Alémiane**.

Fiche référencée par **DAC Somme**.

Cette fiche est aussi disponible en ligne : <https://www.cairnova.fr/espace-documentaire/dac-somme/etablissement-d-accueil-non-medicalise-pour-personnes-handicapees>

Scanner pour accéder à la fiche en ligne

Plateforme Cairnova propulsée par Alémiane



Version 4 - 21 juillet 2026